

223C0254
FR0000076655-FS0094

3 février 2023

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ACTIA GROUP
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2023, la société civile Scerac¹ (33 avenue Winston Churchill, 59170 Croix) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} février 2023, le seuil de 5% du capital de la société ACTIA GROUP² et détenir 1 010 042 actions ACTIA GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 3,12% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACTIA GROUP sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Raphaël Motte.

² Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 2 février 2023.

³ Sur la base d'un capital composé de 20 099 941 actions représentant 32 348 466 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.